

Respect des droits de l'homme

Le respect des droits de l'homme est une exigence collective et individuelle.

Le Groupe ZIH applique :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Les principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail,
- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- Les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

L'embauche de personnes n'ayant pas atteint l'âge légal d'admission à l'emploi, conformément aux lois du pays d'exercice de l'activité, ou de celles qui ne sont plus en période de scolarité obligatoire dans ce même pays, est prohibée.

Il est interdit d'employer des personnes de moins de 18 ans pour des travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils sont réalisés, pourraient porter atteinte à leur santé, leur sécurité ou leur moralité.

Garantir des rémunérations équitables et respecter les réglementations locales relatives aux heures et aux conditions de travail, y compris le versement des heures supplémentaires.

Les travailleurs disposent du droit de se regrouper librement, de choisir d'adhérer à des syndicats ou non, de rechercher d'autres méthodes légales de représentation, et de faire part de leurs inquiétudes relatives aux conditions d'emploi sans redouter des conséquences.

Le Groupe ZIH accorde une grande importance à l'égalité des opportunités et des traitements dans les domaines de l'emploi et des carrières, sans aucune forme de discrimination liée à la race, à la couleur, au sexe, à la religion, aux opinions politiques, à la nationalité, à l'origine sociale ou à tout autre critère reconnu par la législation des pays où le contrat est établi, intégralement ou en partie.

Le Groupe ZIH s'engage à promouvoir les droits humains et à veiller au respect des normes et conditions de travail, non seulement dans ses propres filiales, mais également chez ses fournisseurs.



Date : 23 01 2025



Directeur Corporate
Simplicie K. KPETO

23 01 2025


Directeur R H
Godwin KOUZAN

24 01 2025




Visa du PCA
Jonas A DAOU